

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 3 août 2020

Le trois août deux mil vingt à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cenves, s'est réuni sur convocation de Monsieur Pierre-Yves PELLÉ-BOUDON, Maire.

Etaient présents : Pierre-Yves PELLÉ-BOUDON, Mmes Elodie BEAUDET, Sylvie BOYAT, Catherine RAYMOND, Fabienne SALVI, Sonia VANACLOCHA et MM. Dominique BRAILLON, Frédéric DÉNUELLE, Gérard LAROCLETTE et Dominique RAYMOND

Excusé ayant donné pouvoir : néant

Absent excusé : Didier JOSEPH

Secrétaire de séance : Sylvie BOYAT

Informations de Monsieur le Maire :

Le compte rendu de la dernière réunion (1^{er} juillet 2020) est approuvé par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Desserte Prémecin – gestion du dossier par la CCSB

Monsieur le Maire rappelle le projet de desserte 'Prémecin' lancé en 2016 puis abandonné faute d'adhésion de tous les contributeurs clés du projet. Le dossier a été relancé en 2019, avec un accord des deux principaux propriétaires forestiers pour une prise en charge dans sa totalité de l'autofinancement du projet, soit 20 % du coût total des travaux, le reste du financement serait assuré par des demandes de subventions (prise en charge à hauteur de 80 % des travaux).

La Commune de Cenves a pris contact avec la CCSB pour qu'elle se positionne en tant que maître d'ouvrage afin d'assurer le portage financier et administratif en lien avec le CRPF qui assurera une assistance à maître d'ouvrage. Après concertation, la CCSB a accepté via le budget 'Agriculture Viticulture Sylviculture' notre demande. La CCSB sera maître d'ouvrage et assurera le portage financier et administratif du projet dans le cadre du dépôt de demandes de subventions (prise en charge à hauteur de 80 % des travaux).

La Commune s'engagera à rembourser à la CCSB les 20 % restant à charge via un règlement des deux principaux propriétaires forestiers qui se sont engagés financièrement sur le projet.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **ACCEPTE** que la maîtrise d'ouvrage soit assurée par la CCSB
- **ACCEPTE** que le CRPF assure une mission d'assistance maîtrise d'ouvrage
- **ACCEPTE** de prendre en charge les 20 % non subventionnables et de rembourser la CCSB sous réserve du paiement du montant par les deux principaux propriétaires forestiers engagés sur le projet
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents concernant cette décision.

Questions diverses

- Raid bleu : nous avons reçu le programme de cette année 2020. Le Raid bleu se déroulera du 29 octobre au 1^{er} novembre. Un passage est prévu sur Cenves le dimanche 1^{er} novembre 2020. Nous avons eu des retours d'administrés sur la vitesse excessive dans les hameaux aux abords des habitations, un rappel sera fait auprès de l'équipe organisatrice.
- Restaurant scolaire Serrières : le poste de cantinière sur la Commune de Serrières se libère courant septembre. L'association a déjà reçu des candidatures et des entretiens vont avoir lieu courant août.

Fin de la réunion à 20h30